Grilles en vigueur (2026-09-10) R.2446			Zones	
			P-1501	
	Groupes	Classes	A	Applicable à toute la zone
A- Usages	Usages spécifiquement	30. Permis	(USP)	
B- Normes prescrites (bâtiment principal)	Implantation	32. Isolée	X	
		33. Jumelée	X	
	Structure des suites	35. Superposée	X	
		36. Juxtaposée	X	
		37. Superposée et juxtaposée	X	
	Marges	38. Avant minimale (m)	1.5	
		40. Avant secondaire min. (m)	1.5	
		41. Latérale minimale (m)	0	
		42. Latérales totales minimales (m)	5	
		43. Arrière minimale (m)	1.5	
	Hauteur	44. Nombre d'étage(s) min.	2	
		45. Nombre d'étage(s) max.	4	
		47. Hauteur maximale (m)	14	
	Dimensions	48. Largeur minimale (m)	7	
		49. Profondeur minimale (m)	7	
	Superficies	50. Sup. d'implantation au sol min. (m²)	90	
C- Normes prescrites (terrain)	Dimensions	56. Largeur minimale d'un lot intérieur (m)	30	
		57. Largeur minimale d'un lot d'angle (m)	30	
		58. Profondeur minimale (m)	50	
		59. Superficie minimale (m²)	1500	
			A	Applicable à toute la zone
D- Catégorie de zone				J
F- Dispositions spéciales				(N056)
G- Rappel		PIIA		X
		Amendements		R.0772 R.0915 R.2306

Note(s):

#	NOTE
P-1501-USP	C2-01; C2-02; C4-01; C4-03; P1-01; P1-04
N056	L'usage «C10-01-01» (Bar) est spécifiquement autorisé comme usage accessoire à un usage principal de la classe «4» du groupe commerce et service (C).